

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 5
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de votes pour : 19
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 6 février 2018

<u>Présents</u>: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Marie-Claude BLIN, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS, Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS, Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN, François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ, Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélène LORME, Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT, Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE, Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h56

Secrétaire : Magalie PIAT

ÉDUCATION

DL.18.012 - Rythmes scolaires, retour à la semaine de quatre jours

Arnaud JEAN expose:

En 2013, la ville a mis en place de manière très volontariste, en concertation avec tous les acteurs éducatifs, la semaine de quatre jours et demi pour les enfants des écoles parce ce que ce rythme d'apprentissage semble le plus adapté à la réussite scolaire des enfants et que l'ensemble des études scientifiques le démontre.

De plus, cette réforme des rythmes scolaires initiée par les gouvernements de François Hollande a permis de développer la coéducation à laquelle la Municipalité d'Ingré est très attachée et qui permet à tous les acteurs de la vie scolaire de participer à l'éducation des enfants.

Enfin, cette réforme a permis d'offrir à tous les enfants des activités sportives, culturelles, citoyennes diversifiées et de qualité qui participe au développement de l'enfant dans la longue tradition de l'éducation populaire chère à lngré.

La ville d'Ingré, avec l'investissement précieux des parents d'élèves, de l'Education Nationale, des enseignants, des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN), des associations, des professionnels de l'animation, des services municipaux a élaboré un Projet Educatif Territorial de qualité qui s'est traduit par la mise en place des TADA gratuits pour les familles. Un comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires puis un Conseil de l'Éducation ont été mis en place. En concertation étroite avec le Comité de suivi et le Conseil de l'Éducation, la ville a adapté l'organisation des Temps d'Activités de Découverte et d'Apprentissage (TADA) aux besoins des enfants. L'effort financier de la mise en place des TADA a été supporté par la ville qui a eu la volonté de ne pas faire supporter cette dépense aux familles et sans majorer les tarifs municipaux.

Aujourd'hui, les communes sont confrontées à une démarche contradictoire du gouvernement qui prétend leur laisser le choix de l'organisation du temps scolaire alors que, dans le même temps, il enlève aux communes les moyens financiers de le faire. En effet, la réduction forte des contrats aidés, l'annonce de leur suppression totale et la fin de l'aide gouvernementale aux activités périscolaires (50 000 euros par an d'aide de l'État pour les rythmes scolaires pour la ville d'Ingré) ne permet pas de maintenir un dispositif de TADA de qualité.

Nous regrettons également que le gouvernement n'ait pas souhaité réaliser une évaluation sérieuse du dispositif rythmes scolaires à 4 jours et demi à la fois au niveau local et au niveau national pour connaître les bénéfices de

cette réforme pour les enfants. La ville d'Ingré a demandé officiellement aux autorités académiques une telle évaluation qu'il n'a pas été possible d'obtenir.

Soucieuse de connaître l'avis des acteurs de l'éducation, la ville a diffusé aux familles, aux enseignants, aux DDEN un questionnaire sur la question du rythme scolaire hebdomadaire. Les résultats de ce questionnaire indiquent clairement le souhait d'un retour à 4 jours d'école par semaine (taux de participation 66 %, 68,5 % pour le retour à la semaine de 4 jours). Le 21 décembre 2017, le Conseil de l'Education a émis le même avis, ainsi que les conseils d'école des quatre écoles réunis les 9 et 11 janvier 2018.

Suite à ces différents avis, en l'absence d'évaluation par le Ministère de l'Éducation Nationale et face à l'impossibilité budgétaire de maintenir un dispositif de TADA de qualité, au Directeur Académique du Loiret un retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

Suite à cette concertation et aux différents avis, en l'absence d'évaluation par le Ministère de l'Éducation Nationale, et après présentation en commission « Vie Scolaire – Éducation populaire – Jeunesse – Environnement – Développement Durable » du 26 janvier 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de demander au Directeur Académique du Loiret un retour à la semaine de quatre jours pour la rentrée scolaire de septembre 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 19 pour, 5 contre (Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD et Loïc FAYON) et 5 abstentions (Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN) les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Maire

Christian DUMAS.

INGRE, le 16 Fevrio 218

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 15 fe me 2)8

Publication le: 19 févrie 218 Notification le: 13 févrie 218

Acte à classer

DL-18-012

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2 2018-02-19T13-45-49.00 (MI209688245)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20180213-DL-18-012-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Rythmes scolaires, retour à la semaine de quatre

Date de décision :

13/02/2018

Certifié Conform

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

Acte:

DL.18.012-EDU-nythmes scolaires retour à la semaine de quatre jours.PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 19/02/18 à 13:45

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 19/02/18 à 13:45

Accusé de réception Date 19/02/18 à 13:52

Par RICHARD Aurélie